

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 27 JUILLET 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 21/07/2017
Date d'affichage : 21/07/2017

L'an deux mille dix-sept, le JEUDI 27 JUILLET 2017, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Étaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Annie MICHEL, M. Jean-Claude BAYEUX, Maires Adjoints, M. Jean-Pierre ISABEL, M. André LETELLIER, Mme Janine KERSPERN, Mme Dominique JOCKUM, Mme Isabelle BONAMY, Mme Dorothée PITOIS, Mme Vanessa GUEGUEN.

Excusés : M. Claude PERONNE ayant donné procuration à M. MAURY
M. Claude HAMEL ayant donné procuration à M. LETELLIER
M. Guillaume CUBERO ayant donné procuration à Mme Vanessa GUEGUEN

Secrétaire de séance : Mme Dorothée PITOIS

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 juin 2017

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

ECOLE Yvonne Guégan de Thaon

- information sur le statu quo pour une semaine de 5 jours

Le délai est trop court pour prendre une décision de passer à 4 jours la semaine d'école. Un questionnaire sera distribué aux parents, une étude sera réalisée conjointement avec les enseignants. Le Conseil Municipal se prononcera à nouveau sur ce sujet début 2018.

- Courrier rectificatif demandé à la Communauté de Communes Seules Terre et Mer suite à une mauvaise information transmise aux familles domiciliées sur son territoire bénéficiant d'une dérogation pour fréquenter l'école de Thaon.

Informations sur le périscolaire et accueil loisirs du mercredi après-midi

Le SIVOM Entre Thue et Mue a accepté de mettre à notre disposition un bus pour assurer le transport des enfants, le mercredi midi, entre l'école et le Centre de Loisirs de Saint Contest.

Une convention définissant les modalités de fonctionnement et de financement devra être signée. Elle précisera la gestion des plannings et du personnel.

TAP rentrée 2017 : la directrice nommée par l'UNCMT pour gérer nos TAP, n'a pas obtenu son BAFD. Cela remet en cause le versement d'une participation financière de la CAF.

Informations sur l'avancée des dossiers micro-crèche et RAM

- Micro-crèche : proposition de 2 prestataires + 1 reste en attente
La commune doit lancer une procédure de consultation. Une convention de concession de gestion sera signée avec le prestataire retenu.
- RAM : La commune de Thaon a signé une convention avec l'ex CdC d'Orival pour la continuité du service du RAM. La CAF a souhaité que les périmètres des RAM soient adaptés à ceux des collectivités. Nous nous associerons avec les communes du territoire de l'ex Entre Thue et Mue au 01/01/2018 et nous serons rattachés au RAM de Bretteville l'Orgueilleuse. La commune de Thaon signera un Contrat Enfance Jeunesse directement avec la CAF.

Personnel communal : renouvellement d'un emploi sous contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi avec augmentation du nombre d'heures de travail hebdomadaire

Monsieur le Maire rappelle l'historique de l'emploi sous contrat unique d'insertion créé le 28 mai 2015 pour exercer les fonctions d'agent d'accueil.

Une personne a été embauchée du 30 juillet 2015 au 29 juillet 2016 pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures, puis le contrat a été renouvelé pour une année pour une durée hebdomadaire de travail de 22 heures.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat à compter du 30 juillet 2017, conformément aux nouvelles dispositions définies par l'Etat, selon les modalités suivantes :

- durée hebdomadaire de travail de 35 heures
- taux de prise en charge de l'Etat 75 % sur une base de 22 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire :

- à signer une convention CUI-CAE avec l'Etat, représenté par Pôle Emploi,
- à signer le renouvellement du contrat de la personne précédemment embauchée, pour une durée de douze mois (renouvelable 2 fois puisque la personne recrutée a plus de 50 ans). La durée hebdomadaire de travail sera de 35 heures.

Communauté Urbaine Caen la Mer

▪ Vote sur le montant estimé par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la CLECT qui a décidé pour chaque Commune faisant partie de la Communauté Urbaine d'un montant des charges nettes transférées (hors dépenses de personnel) liées principalement aux compétences voirie, espaces verts, assainissement pluvial et tourisme. Pour la Commune de Thaon ce montant est de 120 691 euros.

Monsieur le Maire propose d'approuver le rapport de la CLECT et le montant des charges nettes transférées pour un total de 120 691 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 11 voix pour et quatre abstentions

- le rapport de la CLECT et le montant de 120 691 euros, charges nettes transférées pour la Commune de Thaon (hors dépenses de personnel) liées principalement aux compétences voirie, espaces verts, assainissement pluvial et tourisme

▪ Comptes rendus des commissions

- Espaces verts : les collectivités ont interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires. Les Maires inciteront leurs administrés à collaborer à cette modification en entretenant eux-mêmes le trottoir devant leur domicile, au même titre que le déneigement l'hiver.
- Le retour d'expériences de plusieurs communes montre qu'un conseil municipal d'enfants facilite les changements d'habitudes des adultes. Le Conseil Municipal envisage la mise en place d'une telle assemblée, en collaboration avec l'école de Thaon.

▪ Informations diverses (Fredon, Zéro phytosanitaire)

La FREDON a communiqué une liste de prestataires signataires d'une charte de bonnes pratiques, le Conseil Municipal doit en choisir trois. Les consignes à suivre en cas de découverte de nids guêpes ou de frelons seront communiquées aux habitants, ainsi que les coordonnées complètes des prestataires retenus pour intervenir sur THAON.

Locations des bâtiments communaux

Vote autorisant le Maire à signer un bail commercial de 3 – 6 - 9 ans

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur Grégory CARLONI qui a actuellement un bail commercial à durée réduite et qui demande à ce que ce bail soit dès à présent transformé, en bail commercial de 3-6-9 années.

Monsieur le Maire va demander au Cabinet Billet Giraud de faire figurer dans ce nouveau bail une clause mentionnant le type de commerce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise la modification du bail à durée réduite en bail commercial de 3 – 6 – 9 années
- autorise Monsieur le maire à signer ce nouveau bail.

Location du 6 rue des Ecoles, partie gauche du bâtiment

Madame Dominique Jockum prendra contact avec le Cabinet Billet Giraud pour étudier le dossier des loyers et charges des locataires.

Vote pour le métrage exact des terrains Buon, suite à la notification de l'ordonnance d'expropriation

Mise en place de l'Ordonnance d'expropriation du 12 août 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient seulement de recevoir l'ordonnance d'expropriation des terrains BUON qui a été rendue le 12 août 2016 et qui déclare exproprier immédiatement pour cause d'utilité publique au profit de la Commune de Thaon, les immeubles et droits réels immobiliers portant les numéros de section suivants :

- ZA 10 au cadastre de la Commune de THAON, sis Lieu-dit Le Bray (emprise expropriée 350 m²)
- ZA 11 au cadastre de la Commune de THAON, sis Lieu-dit Le Bray (emprise expropriée 179 m²)
- A 728 au cadastre de la Commune de THAON, sis Lieu-dit Le Parc (emprise expropriée 5.785 m²)
- A 736 au cadastre de la Commune de THAON, sis Lieu-dit Le Parc (emprise expropriée 11.671 m²)
- AB 161 au cadastre de la Commune de THAON, sis Lieu-dit Le Bourg (emprise expropriée 150 m²)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Pascal NGUESTA KEMBOU, chargé de mission à la DDTM, rappelant les procédures pour la notification de cette décision en respectant les articles de la Loi. Monsieur le Maire précise que cette notification n'a pas été remise en mairie en son temps suite à une erreur de dispatching de la Préfecture.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour :

- l'autoriser à signifier l'ordonnance d'expropriation,
- effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition du bien,
- mettre en application les articles L.311-1 à L.312-6 du CECUP pour les indemnisations avant la prise de possession et qu'il y aura lieu de procéder au bornage des terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, par 13 voix pour et 2 voix contre, à effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'acquérir le plus rapidement possible les terrains concernés pour la mise en place de la déviation pour engins agricoles.

Vote pour la mise en vente du Presbytère, suite à l'estimation du Notaire

Suite au décès du Père Chapron, le Conseil Municipal décide de mettre en vente le Presbytère qui ne sera plus habité.

Maitre PEAN, Notaire de la Commune a évalué le bien à vendre, mais le Conseil souhaite avoir également l'avis du Cabinet BILLET GIRAUD qui gère les appartements communaux.

Madame Géraldine BILLET fera cette estimation la semaine prochaine.

Le Conseil Municipal décide que si l'estimation du Cabinet rejoint celle du Notaire, le Presbytère pourra être mis en vente à la hauteur de 165 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise, Monsieur le Maire à mettre en vente le Presbytère.

Demande de subvention exceptionnelle de « Orival Tennis de Table »

Monsieur le Maire présente une demande de subvention exceptionnelle du Club Orival Tennis de Table. Le développement de l'activité de ce club génère des frais auxquels il lui est difficile de faire face. La rémunération de l'entraîneur diplômé était jusqu'alors prise en charge grâce à la subvention de l'ex CdC d'ORIVAL (3 500 € en 2016) et aux cotisations des adhérents. Aujourd'hui ce poste est menacé. La CdC Seules Terre Mer a attribué une subvention de 500 €, la commune de Creully 1 500 € et la commune de Thaon 500 €.

Le club sollicite l'attribution d'une subvention supplémentaire de 500 €. Le club compte 40 adhérents dont 9 Thaonnais.

Considérant que la commune de Thaon met gracieusement à disposition, chaque semaine, la Maison du Temps Libre au Club Orival Tennis de Table, le Conseil Municipal, à l'unanimité rejette cette demande de subvention exceptionnelle.

AFFAIRES DIVERSES

- La fermeture de la perception de Courseulles sur Mer est envisagée. Dans cette hypothèse, ce serait la perception de Ouistreham qui gèrerait nos dossiers.
- Portrait officiel du nouveau Président de la République, Monsieur Emmanuel MACRON, reçu le 1^{er} août 2017.
- Rapport d'activité communiqué par « 3F Immobilière Basse Seine »
- L'Association Point de Mire « promotion de la lecture et de l'écriture en braille » demande une subvention : le Budget 2017 est clos pour ce qui concerne les subventions.
- Filets pare-ballons mis en place sur le terrain en haut du Stade Hidalgo : lettre de remerciements des riverains concernés.
- La Fête de la Rando a eu lieu le dimanche 23 juillet 2017 : 80 participants. Les organisateurs remercient la commune pour les locaux et le matériel mis à leur disposition.
- Demande de cotisation AFCCCRE : 206 euros. Le Conseil Municipal n'a pas renouvelé son adhésion.
- Lettre de M et Mme Jockum suite à l'incivilité (délit de fuite) d'un conducteur ayant provoqué l'accident de leur fils sur le CD22. Le Maire peut prendre un arrêté pour que le cultivateur coupe une bande de culture, afin de rendre la visibilité. Monsieur le Maire adressera un courrier à la Préfecture et au Conseil Départemental pour alerter de la dangerosité du carrefour entre le CD 22 et le CD 170.
- Atelier lecture à l'espace jeux de 15h30 à 16h30 les 1^{er} et 8 août 2017
- Raccords de voiries : la municipalité sera vigilante sur les finitions des futurs chantiers sous voirie.
- Travaux rue du Fresne : détériorations constatées. Monsieur le Maire adressera un courrier au Cabinet Landry, maître d'œuvre, pour que ces travaux soient repris par les entreprises concernées.
- Dépôts sauvages à la sortie de la commune direction Basly, mise en place d'un panneau.
- Demande d'intervention du Maire pour obtenir la taille de la haie et l'entretien de la propriété située à l'angle du Boulevard des Hauts de Thaon et de la rue des Ormes. Monsieur le Maire a adressé un courrier aux propriétaires en ce sens.
- Bornes de rechargement des véhicules électriques non signalées dans la commune : des panneaux indicateurs seront mis en place.
- Le sens interdit de la rue de l'Ormelet n'est pas toujours respecté. Les peintures au sol sont estompées, elles sont à refaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt-trois heures.